



J hesite? cela en vaut il la peine?

Par **thijoc**, le **05/03/2010** à **13:00**

Bonjour,

Je viens d'être victime de frais cachés (ravallement de façade prévue) et l'ancien propriétaire ne s'en est pas vanté (aucun document, ni dans les actes notariés les signalent).

Je ne tiens tout de même pas à annuler la vente, puis-je espérer faire payer cette "surprise de 5000 euros" à l'ancien propriétaire ou me contenter de quelques dommages et intérêts négligeables résultant d'une condamnation symbolique?